

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

22_11_10_0348	<b>ACTION MUSIQUE MOUVEMENT ET HANDICAP - CONVENTION ENTRE LES FOYERS NORD ISERE DE L'ASSOCIATION FAMILIALE DE L'ISERE POUR PERSONNES HANDICAPEES (AFIPH) ET LE CONSERVATOIRE HECTOR BERLIOZ</b>	<b>C.C DU 10/11/2022</b>
---------------	--	------------------------------

Le **jeudi 10 novembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **vendredi 28 octobre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

**70 membres du conseil en exercice.**

**Ont participé aux votes :**

**47 Conseillers communautaires présents :** ACCETTOLA Hélène – AYDIN Michaël – BACCAM Marguerite – BACCONNIER Michel – BELIME Gaëlle – BERGER Alain - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – BOUCHET Lucas – CHAUMONT-PUILLET Anne – CICALA David - DEBES Céline – DI SANTO Laurent – DIAS Olivier - DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GUETAT Christian – JACQUEMOND Nathalie - KOPFERSCHMITT Carine – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse – MARGIER Patrick – MARTI Patrick – MARY Alain – MICHALLET Damien - NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – PERRARD Damien – RENARD Isabelle – ROY Nadine – SADIN Christine - SAGIROGLU Aïcha – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VERLAQUE Florence – VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

**16 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs :** ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BOUCHET Lucas – BADIN Pascale donne pouvoir à TISSERAND Olivier – BERGER Dominique donne pouvoir à BETON Christian – BLOND Priscilla donne pouvoir à BELIME Gaëlle - BOUISSET Sandrine donne pouvoir à DEBES Céline - DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à DUSSERT Marie-Thérèse – DURAND Fabien donne pouvoir à VERLAQUE Florence – GUSTO Nadiège donne pouvoir à DI SANTO Laurent – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – MAILLET Dorian donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – MARION Cyril donne pouvoir à BORGHI Roland – POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à GAGET Mathieu – RABUEL Guy donne pouvoir à GAUDE Daniel - SALMON Jean-Noël donne pouvoir à SAGIROGLU Aïcha – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean

**7 Conseillers communautaires absents :** CHRIQUI Vincent - DENIS Christophe – GIRAUD Denis – JURADO Alain – LEGAY-BELLOD Gaël – NASSISI Ludovic – ROULOT Océane

**Secrétaire de séance :** FAYET Michel

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le

Nomenclature

- 5. Institutions et vie politique
- 7. Intercommunalité

Le Conservatoire BERLIOZ et l'AFIPH depuis 2015 ont développé un partenariat dans le but de favoriser la socialisation, l'ouverture aux autres des personnes handicapées, leur permettre de développer leur créativité artistique qui est source d'enrichissement personnel, permettre un accès à la culture par le biais de la musique, de l'expression et du mouvement. Cette ouverture est soutenue par la DRAC.

Par cette convention, l'AFIPH et le Conservatoire Hector BERLIOZ s'engagent à mettre en place, au profit de résidents du centre désignés par ce dernier, un partenariat pédagogique entre leurs équipes respectives d'encadrement et d'enseignement. Des résidents des foyers gérés par l'AFIPH participent à des ateliers animés par des enseignants du Conservatoire BERLIOZ de la CAPI. Ce travail sur la musique et le mouvement pourra faire l'objet d'une restitution publique à la fin de de l'année scolaire.

En contrepartie de cette prestation, l'AFIPH s'engage à payer la somme de 156,06 Euros (cent cinquante-six euros) par résident et par année scolaire. Cette somme de 156,06€ correspond au tarif voté par le Conseil Communautaire applicable à tout élève inscrit dans une pratique collective.

Cette convention est renouvelable par avenant une fois.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**OUI** l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

#### **DECIDE**

- **D'APPROUVER** les termes la convention à intervenir entre l'AFIPH et la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, pour le conservatoire Hector BERLIOZ
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean Papadopulo".

Le Président  
**Jean PAPADOPULO**